

# **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2010**

Date de Convocation : 30 mars 2010

L'an deux mille dix, le douze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mme CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal.  
MM. BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric,  
DELMAS, Bertrand, PASCAUD Sébastien,  
VANDOO LAEGHE Noël.

Etaient absents excusés: MM. GUILBERT Roger, LEU Grégory.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2010**

Lecture du compte rendu de la réunion du 22 février 2010.  
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR POUR L'ANNEE 2009**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à la majorité des membres présents (7 voix pour et 1 abstention) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif ;

Considérant que les données du compte administratif sont conforme à celles du compte de gestion du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2009 en euros pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2010,

APPROUVE à la majorité des présents par six voix pour et une abstention, sous la présidence de Monsieur BELLETTRE Michel, Deuxième Adjoint, le compte administratif 2009 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 37 510,57 euros  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 239 971,13 euros  
DEPENSES TOTALES : 277 481,70 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 126 323,91 euros  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 202 705,79 euros  
RECETTES TOTALES : 329 029,70 euros

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE : 51 548,00 euros  
RESTES A REALISER : DEFICIT : - 63 402,00 euros  
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT : 85 308,02 euros  
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT : 73 454,02 euros

## AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2008	Virement à la section d'Inv. (affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2009	Restes à réaliser 2009	Solde restes à réaliser 2009	Chiffres 09 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A - 38 123,80 €		C + 88 813 ,34 €	D Dépenses Recettes 75 386,00 11 984,00	Recettes Moins Dépenses = E - 63 402, 00	F = A + C + E + 50 689,54 €
Fonctionnement	A + 161 555,62 €	B 38 123,80 €	C - 37 265,34 €			G = A - B + C + 86 166,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A – B + C correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.		
<u>1<sup>e</sup>) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</u> (si G en excédent)	G = H + I + J	<b>86 166,48 eur</b>
<b>Affectation obligatoire</b> * à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068) .....	H	<b>12 712,46 eur</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit</b> * affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) .....	I	<b>0</b>
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) .....	J	<b>73 454,02 eur</b>
Total affecté au compte 1068 .....	H + I	12 712 ,46 eur
<u>2<sup>e</sup>) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</u> (si G en déficit)	G	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Nombre de membres présents : 08

Nombre de suffrages exprimés : 08

VOTES : Contre : 0 Pour : 07 Abstention : 01

### **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les trois taxes locales pour l'année 2010.

Les taux restent donc inchangés, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,64 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M.14 de 101 564 euros.

### **BUDGET PRIMITIF 2010**

Présentation du budget primitif 2010 par Monsieur le Maire.

Le budget primitif 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

\* **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

Recettes : 269 872,00 euros  
Dépenses : 269 872,00 euros

\* **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

Recettes : 140 492,00 euros  
Dépenses : 140 492,00 euros

Le budget primitif 2010 est adopté à la majorité des membres présents.

VOTES : Contre : 0 Pour : 07 Abstention : 01

## ACCEPTION DU CHEQUE DE REGLEMENT DE LA MUTUELLE ASSURANCE SMACL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mutuelle assurance SMACL a transmis un chèque d'un montant de 1899,27 € pour l'indemnisation de 83 jours d'arrêt de travail (du 13.07.2009 au 18.10.2009 soit 98 jours moins 15 jours de franchise contractuelle) concernant la suite et le solde du congé de maternité de la secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter le remboursement de 1899,27 € de la SMACL.

## UTILISATION DU BARNUM PAR LES ASSOCIATIONS ET PRÊT AUX PARTICULIERS

Le Barnum sera mis à disposition des associations de la Commune. Il sera loué aux habitants de la Commune. Un contrat de location sera établi. Les montants seront fixés lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Bâtiment technique :**

Une étude pour la construction d'un bâtiment technique situé derrière l'école, est actuellement en cours. Il permettra de ranger divers matériels.

- **Cimetière :**

Est-il obligatoire de créer un columbarium dans le cimetière et de dédier un terrain au jardin du Souvenir ?

- **SPANC :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrôles seront prochainement réalisés.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,